Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215602111-20251215-2025_12_02-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
## N° 2025-12-02

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

**Présents :** Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

**Absents :** Monsieur Cyril LEGRAND, pouvoir à Madame Catherine BONNARD
Monsieur Benjamin DANILO, pouvoir à Madame Christelle QUEMARD
Monsieur Baptiste PHILIPPOT, pouvoir à Madame Emilie HEDAN

**Excusé :** Monsieur François BEDARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 10 ; Pouvoir : 03 ; Absents : 04

## Validation du bon de commande des ganivelles

Monsieur le Maire informe au conseil que lors du dernier salon du maire, une offre intéressante a attiré son attention. Il s'agit d'un lot de 36 ganivelles fournies avec la remorque spécifique de transport pour une somme de 4 141€ HT livraison comprise. Les ganivelles ont seulement été utilisées lors des étapes bretonnes du Tour de France 2025. Ces ganivelles sont donc proposées à la vente avec des tarifs intéressants aux communes de chaque secteur de passage du Tour.

**Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, le bon de commande de l'entreprise ALTRAD pour 36 ganivelles avec la remorque.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 16 décembre 2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.